



CONFÉRENCE DES PARTIES  
Deuxième session  
Genève, 8-19 juillet 1996  
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION  
ET DES DÉCISIONS DE LA PREMIÈRE SESSION  
DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

ENGAGEMENTS AU TITRE DE L'ARTICLE 4

Deuxième compilation-synthèse des premières communications  
nationales des Parties visées à l'Annexe I

Résumé du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 5	3
II. PARTICULARITÉS NATIONALES . . . . .	6 - 15	4
III. INVENTAIRES DES ÉMISSIONS ANTHROPIQUES ET DES ABSORPTIONS . . . . .	16 - 23	7
IV. POLITIQUES ET MESURES VISANT À LIMITER LES ÉMISSIONS ANTHROPIQUES AINSI QU'À PROTÉGER ET RENFORCER LES PUIITS ET LES RÉSERVOIRS DE GAZ À EFFET DE SERRE, ET EFFETS SPÉCIFIQUES DE CES MESURES ET POLITIQUES . . . . .	24 - 31	9

TABLES DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
V.	PROJECTIONS ET EFFETS GLOBAUX DES POLITIQUES ET DES MESURES . . . . .	32 - 43 12
VI.	FINANCEMENT, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS . . . . .	44 - 49 15
VII.	RESPECT DES AUTRES ENGAGEMENTS ET QUESTIONS CONNEXES . . . . .	50 - 57 16

Annexe

Tableau 1	Emissions anthropiques de CO <sub>2</sub> , à l'exclusion du secteur "changements dans l'utilisation des terres et foresterie", données relatives tirées des inventaires pour 1991-1994 et des projections pour l'an 2000 . . . . .	19
Tableau 2	Emissions anthropiques de tous les gaz à effet de serre, à l'exclusion du secteur "changements dans l'utilisation des terres et foresterie", données relatives pour 1991-1994 et projections pour l'an 2000 . . . . .	20

## I. INTRODUCTION

1. La deuxième compilation-synthèse des premières communications nationales des Parties visées à l'Annexe I de la Convention (ci-après appelées les Parties visées à l'Annexe I) se compose de trois parties : le résumé (le présent document), le rapport (FCCC/CP/1996/12/Add.1) et les tableaux des données des inventaires des émissions anthropiques et des absorptions ainsi que des projections pour l'an 2000 (FCCC/CP/1996/12/Add.2).

2. Le deuxième rapport de compilation-synthèse des premières communications nationales porte sur 31 Parties visées à l'Annexe I qui ont soumis leurs communications avant le 1er mai 1996, soit toutes les Parties visées à l'annexe I, à l'exception de la Belgique 1/, de la Communauté européenne 2/ et de la Lituanie 3/, ainsi que sur le Lichtenstein et Monaco qui, bien que ne figurant pas à l'Annexe I, ont également présenté leurs communications. Le Belarus, la Turquie et l'Ukraine qui figurent à l'Annexe I n'ont pas encore ratifié la Convention ou n'y ont pas encore adhéré. Le rapport est aussi établi à partir des examens approfondis, entrepris par des équipes internationales d'experts et coordonnés par le secrétariat, de 21 communications de Parties visées à l'Annexe I.

3. Le rapport de compilation-synthèse donne un aperçu général de l'application de la Convention par les Parties visées à l'Annexe I, qui fournissent des renseignements dans des communications nationales et dans le cadre des examens approfondis; elle fait apparaître les tendances et les grands courants, les points de convergence ou de divergence ainsi que les lacunes dans les données et indique les effets globaux des politiques et des mesures adoptées. Le document FCCC/SBSTA/1969/9 contient un certain nombre de suggestions concernant la révision des directives pour l'établissement des communications nationales; ces suggestions qui sont fondées sur les communications des Parties et sur l'expérience tirée du processus d'examen visent à assurer plus de cohérence et de transparence et à améliorer la comparabilité. Quant au document FCCC/CP/1996/13, il donne un aperçu de ce processus et contient des suggestions concernant le calendrier de présentation des communications nationales.

4. Conformément à la décision 2/CP.1 4/, les noms des Parties 5/ figurent, s'il y a lieu, dans le présent résumé et dans le rapport, compte tenu de l'esprit de conciliation et de l'absence de polémique qui s'attachent au processus d'examen.

---

1/ Date à laquelle la communication est attendue : 15 octobre 1996

2/ Date à laquelle la communication était attendue : 21 septembre 1994

3/ Date à laquelle la communication était attendue : 22 décembre 1995

4/ Pour les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa première session, voir le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

5/ Dans tout le texte du présent résumé, sauf dans la section VI, le terme "Parties" désigne les "Parties visées à l'Annexe I".

5. Le rapport est un texte complété par des graphiques et des tableaux indicatifs, les données complètes, telles que les tableaux des données des inventaires et des projections, figurant dans le document FCCC/CP/1996/12/Add.2. Sauf indication contraire, les tableaux dont il est question dans le présent résumé sont ceux de ce document.

## II. PARTICULARITÉS NATIONALES

6. Toutes les Parties ont fait une description des particularités nationales à partir desquelles les activités menées dans le domaine du changement climatique sont élaborées et mises en oeuvre. Le tableau qui résume les objectifs nationaux de réduction des émissions figure dans le rapport. Les descriptions livrent toute une série de renseignements et sont très différentes à plusieurs égards (contenu, orientation et niveau de détail). Les particularités n'ont pas un caractère statique : outre les caractéristiques physiques, elles englobent les conditions économiques ainsi que les préférences de caractère politique et la volonté d'action - autant d'éléments qui peuvent se modifier en fonction notamment des problèmes dus aux changements climatiques.

7. Les descriptions susmentionnées permettent de connaître le degré d'exécution des engagements découlant de la Convention, les démarches adoptées par chacune des Parties, la mesure dans laquelle les politiques et les mesures sont appliquées ou peuvent l'être, les secteurs de l'économie dans lesquels elles sont appliquées avec le plus d'efficacité et les raisons pour lesquelles certains types d'instruments de politique ont été retenus. Les particularités qui sont différentes d'un pays à l'autre ont une influence sur les moyens d'action choisis par chaque Partie ainsi que sur les coûts et avantages qui y sont associés. Le large éventail de ces particularités explique les différences dans les profils des émissions et intervient aussi dans les scénarios de projection présentés par les Parties. Les examens approfondis ont aussi beaucoup contribué à faire mieux comprendre les différentes particularités. Dans chaque rapport d'examen, on cherche à faire état des enjeux auxquels la Partie visée est confrontée et des difficultés que lui pose la mise en oeuvre des programmes relatifs aux changements climatiques.

8. Les descriptions ne portent pas toujours sur l'ensemble du territoire de la Partie, soit parce que certaines zones en ont été exclues au moment de la ratification de la Convention ou de l'adhésion, soit pour d'autres raisons.

9. Les ressources naturelles et les caractéristiques physiques du territoire sont des facteurs importants pour tous les pays. Généralement, les ressources naturelles d'un pays déterminent sa part sur les marchés internationaux de l'énergie, la combinaison énergétique utilisée pour la production d'électricité, le chauffage et les transports, les profils de production d'énergie, etc. La demande d'énergie d'un pays est liée à son économie, à sa superficie, à sa latitude et à ses conditions climatiques. Un élément clé du développement de cette demande est le mode de consommation de la population, qui est fonction de la taille et de la densité de cette dernière, de son taux de croissance et de sa répartition sur le territoire national ainsi que de son pouvoir d'achat.

10. La structure globale de l'économie d'un pays et son profil énergétique indiquent habituellement les sources de gaz à effet de serre qui sont les plus importantes et qui augmentent le plus rapidement. Les principales sources d'émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans l'ensemble des Parties sont le

secteur de l'énergie (production et transformation) et celui des transports. Il y a toutefois des différences entre les Parties pour ce qui est de l'offre et de la demande d'énergie domestique, de l'accès aux marchés de l'énergie et de la mesure dans laquelle elles utilisent ou ont la possibilité d'utiliser des sources d'énergie renouvelables et non fossiles. Le secteur de l'agriculture et celui des déchets ainsi que la place qu'ils occupent dans le revenu national et le progrès technique déterminent en grande partie les émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) et d'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) dans les Parties. Pour plusieurs d'entre elles, le renforcement des puits, en particulier des forêts, s'inscrit largement dans les efforts faits pour limiter le total des émissions nettes.

11. La description des instruments de politique dont disposent les gouvernements dans le cadre des pouvoirs constitutionnels conférés aux administrations centrales et à celles des Etats est tout aussi importante si l'on cherche à connaître les activités menées par un pays dans le domaine des changements climatiques. Les régimes politiques ont aussi une influence sur la manière dont un pays aborde la question de l'atténuation et la mise en oeuvre des politiques et des mesures. Dans certains régimes fédéraux, l'administration centrale n'a qu'un pouvoir de contrôle limité sur l'utilisation des ressources naturelles, la mise en oeuvre des politiques en matière d'énergie et de transports, la perception de taxes sur l'énergie, l'administration des instruments réglementaires, etc. Dans certaines Parties, les politiques concernant les changements climatiques doivent être acceptées à la fois par l'administration centrale et les administrations provinciales ou celles des Etats avant l'allocation des fonds nécessaires. Le processus d'examen approfondi sert tout particulièrement à comprendre les contraintes auxquelles les Parties sont confrontées et les démarches qu'elles adoptent quand les Etats et les provinces jouent un rôle indépendant dans la prise des décisions. Le cadre institutionnel de chaque gouvernement et le degré d'indépendance de ses institutions ou ministères ne sont pas sans importance non plus quand il s'agit des mesures et politiques en matière de changements climatiques. Dans beaucoup de Parties qui ont soumis des communications, des comités interministériels ont été créés pour appuyer la coordination et le suivi de ces mesures. Il faut voir dans la création de ces comités un moyen important d'assurer la prise en compte des considérations relatives aux changements climatiques dans les politiques économiques et énergétiques.

12. Dans les Parties à économie en transition, le passage à une économie de marché engagé au début de cette décennie s'est caractérisé par une profonde crise économique, l'effondrement des marchés étrangers traditionnels et une baisse radicale de la consommation intérieure et de la production industrielle qui se sont soldés par une chute brutale du produit intérieur brut (PIB). A la suite de cette restructuration économique, qui dans certaines Parties s'est accompagnée d'une suppression des subventions énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre ont beaucoup diminué. Dans de nombreuses autres Parties, la récession économique de la première moitié de la décennie a eu des répercussions à la fois sur les émissions et sur les mesures de parade aux changements climatiques.

13. Dans les pays à économie en transition, la part importante représentée par l'industrie dans le revenu national a entraîné une grande intensité énergétique par unité de production et une forte dépendance à l'égard des importations d'énergie ou des ressources locales en combustibles fossiles. Les gouvernements de beaucoup de ces pays favorisent l'efficacité énergétique afin de réduire la

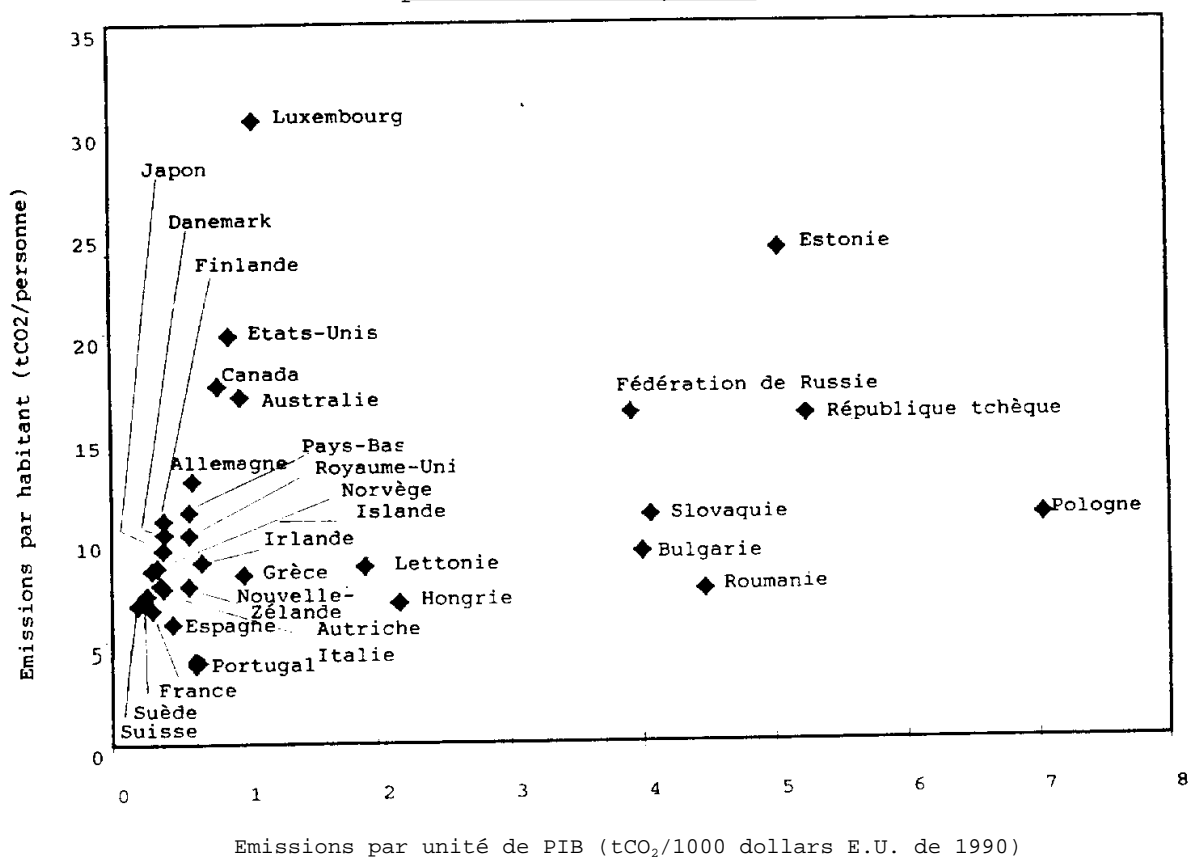
dépendance à l'égard des importations de combustibles et de renforcer la sécurité dans ce domaine, mais les profonds changements structurels apportés dans les secteurs énergétique et industriel n'ont pas encore produit de sérieuses économies d'énergie.

14. Dans l'ensemble, les communications nationales et les examens approfondis qui en ont été faits montrent que les pays admettent de plus en plus que les causes des changements climatiques sont intrinsèquement liées aux politiques énergétiques et que les gains d'efficacité énergétique présentent un intérêt économique et améliorent le profil des émissions. Avec la fin de la récession économique, les considérations de changement climatique ainsi que les améliorations de l'efficacité énergétique et l'utilisation plus rationnelle des ressources naturelles sont peu à peu prises en compte dans le cadre de questions plus stratégiques telles que la sécurité énergétique nationale et la diversification des sources d'approvisionnement.

15. Pour avoir une bonne image du large éventail des particularités nationales, on peut examiner un des principaux gaz à effet de serre, le CO<sub>2</sub>. La figure 1, qui fait apparaître les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant au regard de ces émissions par unité de PIB, donne cette image. De faibles émissions de CO<sub>2</sub> par unité de PIB associées à de fortes émissions par habitant peuvent indiquer des niveaux élevés d'efficacité énergétique et de consommation. De fortes émissions par unité de PIB avec de fortes émissions par habitant peuvent révéler une utilisation inefficace des combustibles fossiles et/ou une forte proportion de combustibles fossiles, en particulier de charbon, dans la composition énergétique. Quand les deux types d'émissions sont faibles, il se peut que l'énergie hydraulique ou nucléaire représente une part importante dans le bilan énergétique et que les niveaux de vie soient élevés ou que l'économie du pays soit relativement faible par rapport à celles des autres pays visés à l'Annexe I qui ont la même population. Les "positions" relatives des Parties sont aussi le résultat de différences significatives entre les prix actuels et passés des produits de base énergétiques. La figure donne à penser que, malgré de grandes différences entre les particularités nationales, il y a des caractéristiques communes à certains groupes de Parties, des caractéristiques qui pourraient être prises en considération pour arrêter d'autres engagements au titre de la Convention.

Figure 1

Emissions de CO<sub>2</sub> par habitant en regard de ces émissions  
par unité de PIB, 1990



Source : CO<sub>2</sub> emissions data - UNFCCC secretariat, GDP data - UNCATD

### III. INVENTAIRES DES ÉMISSIONS ANTHROPIQUES ET DES ABSORPTIONS

16. Toutes les Parties ont présenté dans leurs communications des inventaires des émissions anthropiques par sources de gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. S'agissant de l'article 4.6, quatre Parties à économie en transition ont retenu une année de référence autre que 1990, mais elles ont aussi fourni un inventaire pour 1990 (voir tableaux 1 et 2 de l'annexe du présent résumé).

17. Les Parties ont confirmé, à partir des potentiels de réchauffement du globe pour 1994 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), que le CO<sub>2</sub> était le gaz à effet de serre anthropique le plus important. La consommation de combustibles était la principale source d'émissions de CO<sub>2</sub> (96,6 %), ces émissions étant surtout imputables aux secteurs de l'énergie (production et transformation) et à celui des transports. Les forêts "aménagées" sont les principaux puits du carbone; aucune absorption de gaz autres que le CO<sub>2</sub> n'a été indiquée. Les émissions de CH<sub>4</sub> sont principalement dues aux combustibles fugaces (37,8 %), suivies du bétail (31,4 %) et des déchets (26,6%). L'agriculture (utilisation d'engrais) (43,8 %) est la première

responsable des émissions de N<sub>2</sub>O, suivie des procédés industriels (29,9 %), mais peu de Parties ont fourni des données sur ces procédés. Les données complètes sur les émissions de gaz à effet de serre en 1990 figurent aux tableaux A.1 à A.8 6/.

18. Des renseignements fournis par les Parties quant aux incertitudes qui entourent les estimations des émissions, il ressort que pour la plupart des gaz à effet de serre, ces estimations présentent un degré élevé de fiabilité et, même si cela n'est pas le cas pour les émissions de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O, elles fournissent une base pour la mise en oeuvre de politiques en matière de changements climatiques et le suivi des effets des mesures. Au demeurant, de nombreuses Parties ont jugé souhaitable d'améliorer encore les estimations quantitatives pour réduire autant que possible les incertitudes.

19. Des incohérences et des difficultés sont apparues lorsqu'il s'est agi de regrouper et de comparer les données des inventaires parce que les Parties ne définissent pas de la même manière les catégories de sources/puits, partent d'hypothèses différentes et ne prennent pas toujours en compte les mêmes gaz et/ou catégories. L'analyse technique des inventaires, fondée sur les communications nationales, la documentation d'appui et les examens approfondis a fait apparaître des lacunes dans les renseignements. Les corrections apportées par certaines Parties aux données d'inventaire ont été source de complication pour ce qui est de la comparabilité, de la cohérence et de la transparence des estimations des émissions.

20. L'analyse des données d'inventaire a montré que plus de 90 % des Parties ont fait état d'émissions de gaz à effet de serre provenant d'activités auxquelles les méthodes par défaut du GIEC étaient applicables, encore que la majorité d'entre elles aient recouru à d'autres méthodes ou aient amélioré celles du GIEC pour les adapter aux conditions nationales. Ceci montre qu'il importe de perfectionner les méthodes par défaut et d'en mettre au point de nouvelles pour d'autres sources ou puits.

21. Les Parties se sont montrées disposées à fournir des données d'appui supplémentaires et se sont vraiment efforcées d'améliorer la qualité du compte rendu de leurs inventaires. Il s'est avéré que les problèmes de transparence et les problèmes méthodologiques étaient essentiellement imputables au manque d'expérience dans l'établissement des données d'inventaire et aux imperfections des directives. Il est possible de résoudre la plupart des problèmes identifiés au cours de l'examen des inventaires en appliquant les méthodes qui existent actuellement pour dresser les inventaires des gaz à effet de serre et en rendre compte. Y font exception les changements dans l'utilisation des terres et la foresterie qui constituent un secteur pour lequel, si l'on veut surmonter les difficultés, il faut poursuivre les travaux scientifiques et obtenir davantage de données sur les activités.

22. Les directives pour l'établissement des communications nationales, que les Parties se sont efforcées de suivre, ont beaucoup facilité l'examen et la synthèse des inventaires. D'importants progrès ont été faits, en particulier pendant les examens approfondis, dans la connaissance des problèmes que pose l'établissement des comptes rendus d'inventaire et dans la détermination des

---

6/ Voir FCCC/CP/1996/12/Add.12.

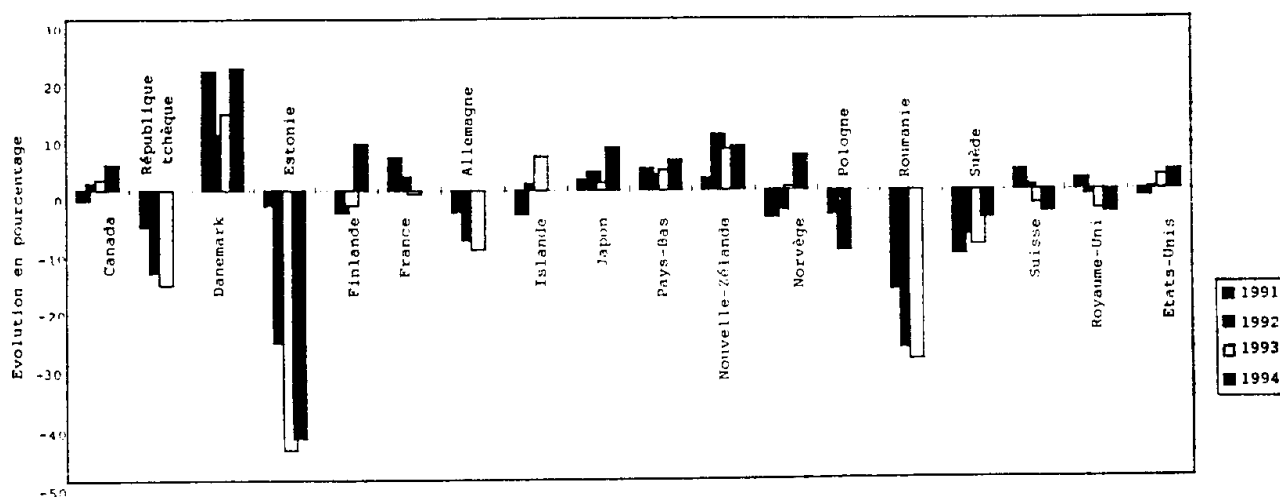


domaines qui appellent d'autres travaux. L'amélioration des directives pourrait permettre d'obtenir des données d'inventaires nationaux plus complètes et plus cohérentes dont la comparabilité serait meilleure.

23. Au moment où le présent résumé a été rédigé, 18 Parties visées à l'Annexe I avaient soumis au secrétariat des données d'inventaire pour les années postérieures à 1990, conformément à la décision 3/CP.1, mais elles n'avaient pas toutes présenté de données pour 1994. Les données disponibles figurent dans les tableaux C.1 à C.5 <sup>7/</sup>. La figure 2 fait apparaître pour ces Parties l'évolution relative, en pourcentage, des données d'inventaire des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport aux données correspondantes non corrigées de 1990 (voir aussi le tableau 1 de l'annexe du présent résumé).

Figure 2

Evolution en pourcentage, des émissions de CO<sub>2</sub> (puits non compris)  
en 1991-1994 par rapport à 1990



**IV. POLITIQUES ET MESURES VISANT À LIMITER LES ÉMISSIONS ANTHROPIQUES  
AINSI QU'À PROTÉGER ET RENFORCER LES PUIITS ET LES RÉSERVOIRS  
DE GAZ A EFFET DE SERRE, ET EFFETS SPÉCIFIQUES  
DE CES MESURES ET POLITIQUES**

24. Toutes les Parties ont présenté dans leurs communications un exposé des politiques et des mesures qu'elles ont adoptées pour respecter leurs engagements au titre de l'article 4.2 a) et b). De grandes différences tant dans le niveau de détail que dans la démarche adoptée caractérisent ces exposés, ce qui dénote la diversité des contextes dans lesquels s'inscrivent ces politiques et mesures et les difficultés rencontrées par les Parties pour les décrire de façon à permettre la comparaison entre les pays. Les politiques et mesures appliquées par les Parties sont présentées en détail dans le rapport <sup>8/</sup>, le présent résumé ne contenant que des remarques générales accompagnées d'exemples.

<sup>7/</sup> Voir FCCC/CP/1996/12/Add.2.

<sup>8/</sup> Voir FCCC/CP/1996/12/Add.1.

25. Les Parties ont toutes centré spécifiquement leurs politiques sur les émissions de CO<sub>2</sub>, mais les autres gaz à effet de serre ont aussi fait l'objet de toute une panoplie de mesures visant à réduire les émissions. Un grand nombre de mesures en sont au stade de la mise en oeuvre et leurs effets sont attendus pour le moyen à long terme. Par exemple, les pays considèrent souvent qu'il importe de développer et d'exploiter des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (biomasse, énergie géothermique, éolienne et solaire, etc.) et ils encouragent à le faire, mais rares sont ceux dans lesquels l'énergie non hydraulique renouvelable dépasse 10 % du bilan énergétique actuel.

26. Le choix du type d'instrument politique était généralement lié aux particularités nationales (structure politique, situation économique générale, organisation du secteur de l'énergie ou considérations sociales). Dans les pays, les instruments politiques sont appliqués à la fois par les administrations locales et celles des Etats, ainsi que par le secteur privé. Les examens approfondis ont confirmé une tendance à privilégier les politiques qui ne grevaient que de façon limitée les budgets publics et qui, dans certains cas, contribuaient même à améliorer l'équilibre budgétaire. Souvent, on considérait que les instruments économiques correspondaient au type de mesures susceptibles d'être les plus efficaces. Plusieurs Parties recouraient à des accords, en particulier dans les secteurs où il était jugé plus difficile d'agir autrement pour des raisons de compétitivité, notamment dans l'industrie, mais elles appliquaient aussi d'autres instruments; dans quelques Parties (comme l'Australie, les Etats-Unis et le Japon), l'accord était la méthode généralement appliquée pour faire face aux problèmes de changement climatique. Les examens approfondis ont montré qu'à quelques exceptions près, cette méthode n'en était qu'à ses débuts. Dans plusieurs Parties, les centrales mixtes thermiques/électriques à haut rendement énergétique se développaient rapidement sous l'effet de politiques spécifiques ou d'une évolution favorable du marché.

27. La majorité des mesures étaient appliquées pour plusieurs raisons, notamment pour atténuer les incidences des changements climatiques, mais les considérations économiques étaient souvent leur principale justification, en particulier dans le cas des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs. Les Parties ont indiqué qu'un grand nombre de mesures ne suscitaient aucun regret. Il n'était pas toujours aisé de distinguer, à partir des communications, les mesures qui étaient prévues de celles qui étaient appliquées et, dans le cas des secondes, les indicateurs de progrès manquaient souvent. A cause de l'absence de ces indicateurs, il était difficile d'établir un parallèle entre les effets escomptés des mesures les plus importantes et les niveaux projetés de gaz à effet de serre en l'an 2000; les examens approfondis ont servi à clarifier ces questions et d'autres.

28. La suppression des subventions, par exemple, dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture aurait réduit les émissions de CO<sub>2</sub>, de CH<sub>4</sub> et de N<sub>2</sub>O. Plusieurs Parties ont indiqué que la déréglementation, en particulier dans le secteur de l'électricité, était un facteur essentiel de réduction. Dans les Parties à économie en transition, la restructuration économique et la fixation des prix du marché des produits énergétiques expliquaient la plus grande partie des réductions, et des programmes visant expressément à atténuer les incidences des changements climatiques en étaient souvent au stade initial. Dans les Parties qui ont fourni des renseignements à ce sujet, les politiques et les mesures concernant le secteur "changements dans l'utilisation des terres et foresterie" portaient surtout sur la gestion forestière et visaient souvent à

assurer une utilisation durable. Les examens approfondis ont confirmé qu'à l'heure actuelle, ces politiques et mesures entraînaient généralement une augmentation de la capacité des puits.

29. Les renseignements sur l'efficacité des mesures prises par les Parties n'étaient pas assez homogènes pour permettre de tirer des conclusions précises sur l'impact global de ces mesures ou leur applicabilité dans les différents secteurs de l'économie. Les examens approfondis ont porté sur les politiques et les mesures engagées avant et après l'année de référence, car les équipes leur attribuaient la même importance en ce qui concerne les tendances des émissions. Les renseignements sur les effets de chacune des mesures prises étaient souvent incomplets ou fondés sur des hypothèses qui manquaient parfois de transparence; l'efficacité des mesures par rapport à leur coût et plus précisément leurs coûts-avantages étaient rarement examinés, d'où des difficultés pour évaluer celles qui étaient les plus importantes ou les plus efficaces. Les mesures jugées efficaces n'étaient pas forcément celles qui étaient le plus souvent appliquées, et les secteurs pour lesquels les mesures faisaient l'objet de la description la plus détaillée ou la plus complète n'étaient pas toujours les sources des émissions les plus importantes ou de celles qui augmentaient le plus rapidement. Par exemple, relativement peu de politiques et de mesures ont été signalées dans le secteur des transports, bien que les émissions imputables à ce secteur soient en augmentation rapide dans presque toutes les Parties. Les examens approfondis ont montré que plusieurs Parties appliquaient des mesures (taxes importantes sur les carburants et les véhicules, mesures techniques, appui aux transports publics et aménagement du territoire) qui pouvaient ralentir l'augmentation des émissions, mais cette augmentation reste forte.

30. Un certain nombre de Parties ont indiqué qu'il fallait examiner les politiques et les mesures qui exigeaient une coopération internationale, en particulier les mesures fiscales. Cinq Parties (Danemark, Finlande, Norvège, Pays-Bas et Suède) avaient unilatéralement imposé, pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, des taxes qui frappaient uniquement le CO<sub>2</sub> ou à la fois ce gaz et les éléments énergétiques. Ces taxes étaient assorties pour des raisons de compétitivité (industries à forte intensité d'énergie, combustibles de soute, combustibles pour la production d'électricité) d'un certain nombre d'exonérations jugées nécessaires tant que d'autres pays n'appliqueraient pas les mêmes taxes. Une mesure dont il a été souvent question, mais qui n'était pas encore en vigueur, concernait l'application, à l'étude dans la Communauté européenne, d'une taxe CO<sub>2</sub>/énergie. Quelques Parties pratiquaient une certaine coordination de leurs efforts d'atténuation, par exemple pour les normes de consommation d'énergie des appareils mécaniques vendus sur les marchés régionaux.

31. Des réductions significatives ont été signalées : en partie obtenues dans le secteur industriel, elles sont liées à la modification des procédés de fabrication de l'aluminium qui a entraîné une réduction des émissions de perfluorocarbures (PFC) et des procédés de production de l'acide adipique qui a réduit les émissions d'oxyde nitreux. Dans le secteur des déchets, le tri, le recyclage et les pratiques modifiées de gestion des décharges devraient aboutir à d'importantes réductions des émissions de méthane à partir de la fin de la décennie. Dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, les communications étaient centrées sur les réglementations et les normes applicables aux nouvelles constructions ainsi que sur toute une série de mesures (taxes, programmes de gestion de la demande, information et éducation) visant à

favoriser l'utilisation efficace de l'énergie dans les bâtiments existants. Plusieurs mesures novatrices étaient prises pour renforcer la mise au point d'appareils à haut rendement énergétique.

#### V. PROJECTIONS ET EFFETS GLOBAUX DES POLITIQUES ET DES MESURES

32. La plupart des Parties ont fourni, dans leurs communications, des données pour les trois principaux gaz à effet de serre et présenté des projections pour l'an 2000; les projections de plus de la moitié des Parties portaient sur les précurseurs et les absorptions par les puits et aussi, dans plusieurs cas, sur d'autres gaz. Près de la moitié des Parties ont donné des évaluations ou des estimations des effets globaux des mesures, la fourchette allant de 4 à 20 % par rapport aux niveaux de base pour le CO<sub>2</sub> et étant plus large pour les autres gaz, et ils ont signalé des difficultés de méthodologie. Les projections ne sont pas comparables entre les Parties et les différents totaux nationaux n'ont pas été additionnés. En ce qui concerne les projections, des données chiffrées complètes sont présentées dans les tableaux B.1 à B.8 <sup>9/</sup>; les tableaux 1 et 2, qui résument les données des inventaires et des projections, figurent dans l'annexe du présent résumé.

33. Les projections ont été établies à l'aide de différentes méthodes et hypothèses, ces dernières étant souvent fondées sur les sources internationales autorisées ou étant conformes à ces sources. La plupart des Parties ont livré suffisamment de renseignements pour permettre d'avoir une vision qualitative des méthodes qui ont été appliquées et qui ont été explicitées pendant les examens approfondis, mais il n'était pas toujours facile de savoir de quelles politiques et mesures il était question. Quatre Parties ont corrigé à la hausse leurs données de l'année de référence pour tenir compte des importations d'électricité ou des anomalies climatiques de l'année de référence (voir les tableaux 1 et 2 de l'annexe).

34. Les paragraphes qui suivent sont consacrés à une comparaison des chiffres projetés pour l'an 2000 et des chiffres de l'année de référence utilisés pour faire les projections. Il n'a pas été souvent possible de faire la comparaison avec les données des inventaires parce que les Parties n'ont pas fait de projections pour tous les gaz figurant dans ces inventaires, ou pour toutes les sources, ou parce qu'il y avait d'autres différences. Plusieurs Parties à économie en transition ont mentionné les difficultés auxquels elles se heurtaient pour établir des projections solides, à cause du fort degré d'incertitude quant à la croissance économique, des effets de la restructuration économique en cours et de l'insuffisance des statistiques.

35. Toutes les Parties, sauf deux (Monaco, Roumanie) ont fourni des projections "avec mesures prises" pour le CO<sub>2</sub>, et deux (Allemagne, Estonie) en ont présenté après avoir soumis leurs communications. Les projections font apparaître pour le CO<sub>2</sub> (à l'exclusion du secteur "changements dans l'utilisation des terres et foresterie") une évolution différente de celle des autres gaz à effet de serre. Dix-sept Parties, qui étaient à l'origine d'environ 61 % des émissions de CO<sub>2</sub> en 1990, prévoient une augmentation pour l'an 2000 si d'autres mesures n'étaient pas prises. Quatorze Parties (Allemagne, Danemark, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse et huit pays à économie en transition)

---

<sup>9/</sup> Voir FCCC/CP/1996/12/Add.2.

ont projeté pour l'an 2000 une stabilisation ou une diminution par rapport aux niveaux de l'année de référence. Elles représentaient 38 % des inventaires de 1990. Dans les pays à économie en transition, les émissions ont diminué fortement pendant la première moitié des années 90. Plusieurs d'entre eux ont fait savoir qu'en l'absence de mesures supplémentaires, leurs émissions de gaz à effet de serre pourraient commencer à augmenter à partir de 1994-1995, mais seraient encore en l'an 2000 inférieures aux niveaux de l'année de référence.

36. Les examens approfondis ont montré que, dans un certain nombre de Parties où la croissance du PIB était plus forte que celle qui était escomptée, et les prix de l'énergie plus bas, tandis que les politiques et les mesures étaient appliquées à un rythme différent de celui qui avait été envisagé, on enregistrait une augmentation plus importante que prévue des émissions de CO<sub>2</sub>. Dans une Partie (Royaume-Uni), les changements apportés au marché de l'énergie ont donné lieu à des remplacements de combustibles et à la réduction attendue des émissions. Lors de l'examen approfondi, deux autres Parties (Espagne, Irlande) ont modifié à la baisse leurs estimations de l'augmentation considérable des émissions prévue pour la décennie en cours. Les corrections apportées par quatre Parties (Danemark, France, Pays-Bas, Suisse) aux données de 1990 qu'elles ont pris comme point de départ pour leurs projections ont abouti à des chiffres de 3 à 12 % plus élevés que les chiffres non corrigés, ce qui a modifié les projections de trois d'entre elles (Danemark, Pays-Bas, Suisse) qui, alors qu'elles affichaient une augmentation ou une stabilisation, font désormais apparaître une réduction.

37. Les examens approfondis ont aussi révélé que la plupart des Parties pouvaient s'attendre à de nouvelles augmentations des émissions de CO<sub>2</sub> après l'an 2000 du fait de la croissance économique et/ou démographique. Dans un certain nombre de Parties, ces augmentations étaient attribuées au gel du développement des capacités de production d'énergie nucléaire ou à la décision de supprimer progressivement ces capacités ainsi qu'à une plus grande autosuffisance en matière de production d'électricité. Toutes les Parties, sauf la Lettonie, qui ont fourni des projections sectorielles ont prévu une augmentation des émissions dans le secteur des transports, et à la fois des augmentations et des réductions dans les autres secteurs.

38. Dix-sept Parties ont indiqué, dans leurs projections, que les changements dans l'utilisation des terres et la foresterie continueraient de constituer un secteur d'absorption nette tandis que, pour l'Australie, ce secteur resterait une source nette, encore que plus faible. Plusieurs Parties ont signalé qu'à long terme, les absorptions nettes oscilleraient autour de zéro. Dans onze Parties, les absorptions nettes de CO<sub>2</sub> par ce secteur en l'an 2000 devraient augmenter et, dans trois autres Parties (Allemagne, Danemark, Royaume-Uni), elles devraient demeurer stables. La Lettonie et la Suède ont indiqué que les absorptions pourraient diminuer alors que la Finlande a présenté une large fourchette d'augmentations et de diminutions, toutes deux décrites comme étant des évolutions plausibles.

39. Vingt-six Parties ont fourni des projections pour les émissions de CH<sub>4</sub>, mais quatre d'entre elles n'y ont pas inclus tous les secteurs. Toutes ces Parties sauf trois (Australie, Canada, Luxembourg), qui entrent pour 60 % dans le total des données d'inventaire pour 1990, ont prévu une stabilisation ou une diminution des émissions de CH<sub>4</sub> par rapport à leur année de référence, treize d'entre elles projetant des réductions de 10 à 70 %. Les Parties qui ont prévu

des augmentations comptent pour 9 % dans le même total. Les réductions des émissions de CH<sub>4</sub> étaient souvent attendues pour la deuxième moitié de la décennie, compte tenu en particulier des nouvelles mesures de traitement et d'élimination des déchets.

40. Quatorze Parties, représentant 58 % du total des données d'inventaire relatives au N<sub>2</sub>O pour 1990, ont projeté une stabilisation ou une diminution par rapport à leurs années de référence, quatre d'entre elles escomptant des réductions de plus de 35 %, souvent attribuables à l'amélioration attendue des procédés industriels. Dix Parties (26 % du total des mêmes données) prévoient des augmentations, de moins de 10 % pour huit d'entre elles. Peu de Parties ont fourni des projections pour d'autres gaz et précurseurs mais celles qui l'ont fait prévoient souvent que les émissions de perfluorocarbures (PFC) et de précurseurs diminueront alors que celles d'hydrofluorocarbures (HFC) augmenteront car ces substances remplacent celles qui sont progressivement éliminées en application du Protocole de Montréal.

41. Quand on totalise toutes les émissions projetées (à l'exclusion du secteur "changements dans l'utilisation des terres et foresterie") par toutes les Parties à l'aide des potentiels de réchauffement du globe du GIEC pour 1994, on constate que seize d'entre elles (Allemagne, Danemark, France, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse et huit pays à économie en transition) qui représentent 42 % du total des données d'inventaire pour 1990, prévoient une stabilisation ou une diminution. Quinze (55% du même total) attendent une augmentation; trois d'entre elles (Etats-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande) (42% de ce total) indiquent une augmentation de 2% au maximum. Si l'on avait comparé les données non corrigées, une Partie (Danemark) aurait fait apparaître une augmentation, alors que les trois autres (France, Pays-Bas, Suisse) qui ont opéré des corrections continueraient d'afficher une stabilisation ou une réduction.

42. Lorsque les données sur le secteur "changements dans l'utilisation des terres et foresterie" fournies par dix-huit Parties sont ajoutées aux autres données sur les émissions projetées, on constate pour plusieurs Parties des différences considérables entre les chiffres nets et les chiffres bruts. A noter que le secrétariat a reçu des observations de certaines Parties qui s'interrogeaient sur l'intérêt des chiffres nets; ces observations sont examinées dans le document FCCC/SBSTA/9/Add.1. Dix-huit Parties (76 % du total des données d'inventaire pour 1990), dont huit à économie en transition, ont prévu dans ce secteur une stabilisation ou une diminution tandis que treize autres (23 % du même total) ont indiqué des augmentations. Si l'on avait comparé les données non corrigées, une Partie (Danemark) aurait fait apparaître une augmentation et les trois autres (France, Pays-Bas, Suisse) qui ont opéré des corrections continueraient d'afficher une stabilisation ou une réduction.

43. Le moment venu, il sera possible d'évaluer les progrès réalisés vers l'objectif fixé qui est de revenir en l'an 2000 aux niveaux de 1990 en comparant les données d'inventaire pour ces deux années. Pour l'instant, la comparaison des projections pour l'an 2000 et des inventaires de l'année de référence et les renseignements tirés des examens approfondis donnent à penser que, pour la majorité des Parties visées à l'Annexe I, il faudra prendre de nouvelles mesures pour qu'en l'an 2000 les émissions de CO<sub>2</sub> reviennent à leur niveau de 1990. Une comparaison analogue faite à l'aide des potentiels de réchauffement du globe pour tous les gaz à effet de serre pris ensemble (à l'exclusion du secteur

"changements dans l'utilisation des terres et foresterie") indique que plusieurs des Parties visées à l'Annexe I pourraient avoir des difficultés à atteindre l'objectif fixé pour l'an 2000. Les données d'inventaire pour 1991-1994 présentées jusqu'ici au secrétariat par plusieurs des Parties visées à l'annexe I semblent justifier cette crainte (voir tableaux 1 et 2 de l'annexe du présent résumé). Bien qu'une augmentation initiale ne soit pas incompatible avec l'objectif du retour en l'an 2000 aux niveaux de 1990, cette augmentation indique qu'il faut peut-être faire des efforts supplémentaires au cours des quelques années qui restent. Néanmoins, lors des examens approfondis, il a été indiqué que, dans un certain nombre de Parties qui prévoyaient une augmentation des émissions, le retour aux niveaux des années de référence n'était pas jugé impossible.

## VI. FINANCEMENT, TECHNOLOGIE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

44. Conformément à l'article 12.3 de la Convention, 20 des 22 Parties visées à l'Annexe II ont décrit, dans leurs communications, les mesures qu'elles avaient prises pour remplir leurs engagements au titre des paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 4. La plupart des Parties 10/ ont fait rapport sur leurs contributions au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), certaines ayant déclaré que ces contributions étaient nouvelles et additionnelles. Indépendamment de leurs contributions au FEM, certaines Parties ont rendu compte d'autres moyens de financement dans le cadre de leur aide publique au développement (APD) 11/.

45. La plupart des Parties ont rendu compte des activités mises en oeuvre par voie bilatérale, régionale et multilatérale. Etant donné les différences entre les communications qui sont plus ou moins détaillées et exhaustives, il n'était pas possible de chiffrer le total des apports financiers à la Convention et il était difficile de faire un résumé comparatif de la complétude des activités.

46. La majorité des Parties a examiné l'appui apporté au transfert de technologie dans le cadre de la coopération multilatérale et bilatérale et, dans quelques cas, grâce à la coopération du secteur privé. Les renseignements fournis différaient beaucoup que l'on considère le mode de présentation, le degré d'exhaustivité ou le niveau de détail, aussi n'est-il pas possible à ce stade de faire un exposé complet des activités de transfert de technologie. Les activités de coopération technique dont il était fait état se rapportaient souvent à des technologies "dures" et non à des technologies "douces" de renforcement des capacités, de formation et de recherche.

47. Dans leur examen des voies d'assistance bilatérale, la plupart des Parties ont explicitement ou implicitement abordé la question de l'aide au renforcement des capacités. Les domaines d'assistance les plus souvent cités étaient les suivants : formation générale ou à la gestion touchant à l'énergie (rendement énergétique et énergie renouvelable), foresterie, ressources naturelles, incidences et vulnérabilité, technologie et météorologie; études nationales, y

---

10/ Dans cette section, toutes les références aux Parties se rapportent aux Parties visées à l'Annexe II.

11/ A noter qu'à compter de 1996, les contributions au FEM peuvent être inscrites au titre de l'APD à concurrence de 84 %.

compris l'établissement d'inventaires et de bases de données, solutions pour l'identification des mesures d'atténuation et d'adaptation et élaboration de stratégies; recherches pour renforcer les capacités des pays en développement, y compris les échanges et le financement de projets conjoints.

48. Environ la moitié des Parties a rendu compte de la coopération avec les pays en développement dans le cadre d'activités liées à l'évaluation de la vulnérabilité et aux mesures d'adaptation. Les types de projets et d'activités qui étaient le plus souvent examinés portaient sur des études d'évaluation de la vulnérabilité et des incidences possibles, y compris la prévention des risques naturels et la lutte contre les catastrophes, l'adaptation de l'agriculture aux incidences des changements climatiques, la gestion des écosystèmes, la gestion des zones côtières, l'étude de l'élévation du niveau de la mer et le renforcement de la capacité des services météorologiques.

49. Près de la moitié des Parties ont fait état d'activités d'aide aux pays à économie en transition. La majorité de ces activités de coopération visait le renforcement des capacités et le transfert de technologie, qui relèvent de l'article 4.5. Ces activités étaient les suivantes : renforcement des capacités grâce à des études nationales, aide à l'établissement des inventaires, planification et élaboration des politiques; renforcement des institutions comme l'aide à l'amélioration de la sécurité des installations (nucléaires), l'amélioration des systèmes techniques et le durcissement des réglementations; transfert de technologie dans le cadre de partenariats techniques et commerciaux, y compris les accords de partenariat et de coopération pour l'installation de gazoducs et le transport du gaz; efforts pour améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'habitat et des transports, conversion des centrales à l'utilisation de techniques plus efficaces et promotion des sources d'énergie renouvelables.

## VII. RESPECT DES AUTRES ENGAGEMENTS ET QUESTIONS CONNEXES

50. S'agissant des engagements au titre de l'article 4.1 b) et e), 23 Parties ont examiné de façon plus ou moins détaillée, dans leurs communications, la vulnérabilité des écosystèmes, des secteurs économiques et de la société ainsi que les incidences prévues des changements climatiques dans ces domaines <sup>12/</sup>. En général, les incidences et la vulnérabilité étaient traitées comme un seul et même problème dans les communications qui néanmoins faisaient souvent une plus large place aux premières.

51. Certaines Parties ont fourni des renseignements sur un scénario national de changement climatique (inspiré de modèles existants) utilisé comme base d'évaluation des incidences potentielles et de la vulnérabilité. On a relevé les incertitudes qui entourent les scénarios, en particulier l'inadaptation des modèles globaux à la prédiction des changements climatiques régionaux ou nationaux. Différents cadres temporels et hypothèses de base ont été retenus pour prédire les incidences possibles des hausses de température et des autres changements climatiques.

---

<sup>12/</sup> Les termes "vulnérabilité" et "incidences" sont définis dans les Directives techniques du GIEC pour l'évaluation des incidences des changements climatiques et des mesures d'adaptation, OMM/PNUE, Genève, 1994, p. 3.



52. Plusieurs Parties ont indiqué que les incertitudes quant à la prédiction des changements climatiques posaient un problème fondamental pour l'évaluation des incidences possibles de ces changements climatiques et de la vulnérabilité des écosystèmes, des secteurs économiques et de la société qu'elles entraînent. En outre, de nombreuses communications indiquaient que l'évaluation des incidences et de la vulnérabilité était rendue difficile par la complexité des systèmes et les interactions entre plusieurs facteurs. Elles soulignaient le fait qu'il était essentiel, à titre de première mesure, d'améliorer la prédiction des changements climatiques nationaux ou régionaux.

53. De nombreuses Parties ont abordé la question des mesures d'adaptation. Moins de la moitié d'entre elles ont fait état d'activités d'adaptation autres que les activités de recherche. La plupart des mesures sont aussi centrées sur d'autres besoins actuels. Des Parties ont mentionné les mesures d'appui visant à assurer une meilleure adaptation aux incidences des changements climatiques (modifications d'ordre administratif, plans et stratégies de gestion). La place relativement peu importante donnée dans les communications à la vulnérabilité et aux mesures d'adaptation donne à penser qu'il existe une forte marge d'incertitude dans ce domaine, et non que les directives actuelles ne sont pas respectées.

54. La plupart des Parties ont rendu compte d'activités de recherche et d'observation systématique, encore que la profondeur, le champ et le niveau de détail de leurs analyses soient très variables. Les activités de recherche portent sur toute une série de domaines : recherche scientifique, incidences des changements climatiques et mesures d'adaptation. Une grande attention a été consacrée à la recherche sur les émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans le domaine de l'énergie, mais aussi dans d'autres domaines, y compris l'agriculture et la foresterie.

55. La recherche scientifique englobe non seulement la chimie de l'atmosphère, mais aussi des études sur les changements climatiques régionaux et l'élévation du niveau de la mer. La plupart des Parties ont indiqué que les activités de recherche actuelles se déroulaient au niveau national, mais un certain nombre d'entre elles ont déclaré qu'elles participaient à des activités de recherche au niveau international, en particulier celles qui étaient menées dans le cadre du Programme mondial de recherche sur le climat, du Programme international concernant la géosphère et la biosphère et du Programme sur l'homme et la biosphère. Nombreuses sont aussi celles qui ont fait état de leur participation active aux travaux du GIEC.

56. Les questions de sensibilisation du public, de diffusion de l'information, d'éducation, de formation et de participation ont été généralement bien exposées par la majorité des Parties. De nombreuses communications contenaient un large compte rendu des initiatives prises dans ce domaine alors que d'autres ne portaient que sur un petit nombre de projets spécifiques destinés à illustrer la démarche générale.

57. Les programmes de sensibilisation du public étaient axés sur des campagnes d'information consacrées aux effets des changements climatiques et sur celles qui visent à rendre les mesures de réduction acceptables socialement et à encourager l'action volontaire. Les campagnes d'information décrites s'adressaient au grand public, mais certaines étaient ciblées sur des groupes précis. Elles portaient le plus souvent sur l'encouragement à un comportement

rationnel dans l'utilisation de l'énergie afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, y compris dans certains cas, à l'aide de directives d'ordre pratique. Les autres pôles d'intérêt étaient les effets des changements climatiques, la promotion des sources d'énergie renouvelables et la protection des forêts. La participation du public sous forme de collaboration et de partenariat entre le gouvernement et d'autres groupes a été décrite dans la majorité des communications, mais l'ampleur de cette participation diffère beaucoup selon les pays. Seules quelques Parties ont fait des observations sur la forme et l'efficacité de leurs programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation.

Annexe

Tableau 1

Emissions anthropiques de CO<sub>2</sub>, à l'exclusion du secteur "changements dans l'utilisation des terres et foresterie", données relatives tirées des inventaires pour 1991-1994 et des projections pour l'an 2000

	Données des inventaires					Données des projections <sup>a)</sup>
	(pourcentage par rapport à 1990, 1990 = 100)					
	1990 (Gg)	1991 %	1992 %	1993 %	1994 %	2000 %
Allemagne	1 014 155	96	91	90		90
Australie	288 965					115
Autriche	59 200					110
Bulgarie (1990)	82 990					84
Bulgarie (1988) <sup>b)</sup>	96 878					72
Canada	462 643	98	101	102	105	113
Danemark	52 025	121	110	114	121	103
Danemark (corr./élect.) <sup>c)</sup>	58 278	105	104	103	101	92
Espagne	227 322					116
Estonie	37 797	97	74	55	57	46-61
Etats-Unis	4 957 022	99	100	103	103	> 103
Fédération de Russie	2 388 720					83-87
Finlande	53 900	100	96	97	108	130
France (corr./temp.) <sup>d)</sup>	366 536	106	102	100		104 <sup>d)</sup>
Grèce	82 100					115
Hongrie (1990)	71 673					99
Hongrie (1985-1987) <sup>b)</sup>	83 676					84
Irlande	30 719					< 120
Islande	2 172	96	101	106		105
Italie	428 941					114
Japon	1 155 000	102	103	101	107	102
Lettonie	22 976					< 74
Liechtenstein	208					118
Luxembourg	11 343					67
Monaco	71					
Norvège	35 514	95	96	101	106	114
Nouvelle-Zélande	25 476	102	110	107	108	>(114-117)
Pays-Bas	167 600	104	103	104	105	> 100
Pays-Bas (corr./temp.) <sup>e)</sup>	174 000	100	101	100	102	> 96
Pologne 1988) <sup>b)</sup>	478 880	83	78			74-99
Pologne (1990)	414 930	96	90			
Portugal	41 148					140
République tchèque	165 792	94	86	84		83
Roumanie (1989) <sup>b)</sup>	198 479	71	62	61		
Roumanie (1990)	171 103	83	72	70		
Royaume-Uni	577 012	102	99	97	96	92-96
Slovaquie	58 278					84
Suède	61 256	89	92	90	95	104
Suisse (corr./temp.) <sup>d)</sup>	45 070	103	101	98	96	96 <sup>d)</sup>

- a) Voir les autres notes sur les données pour l'an 2000 dans le tableau B.1 (FCCC/CP/1996/12/Add.2).
- b) Certaines Parties à économie en transition ont retenu une année de référence autre que 1990 (voir article 4.6).
- c) Tous les chiffres sont corrigés pour tenir compte des échanges dans le secteur de l'électricité.
- d) Le chiffre pour l'an 2000 est le chiffre de 1990 corrigé pour tenir compte de la température.
- e) Tous les chiffres sont corrigés pour tenir compte de la température.

Tableau 2

Emissions anthropiques de tous les gaz à effet de serre, à l'exclusion du secteur "changements dans l'utilisation des terres et foresterie", données relatives pour 1991-1994 et projections pour l'an 2000

	Données des inventaires					Données des projections <sup>a)</sup>
	(pourcentage par rapport à 1990, 1990 = 100)					
	1990 (Gg)	1991 %	1992 %	1993 %	1994 %	2000 %
Allemagne	1 241 509	94	90	90		87
Australie	465 305					110
Autriche	75 286					108
Bulgarie (1990)	123 755					90
Bulgarie (1988) <sup>b)</sup>	141 345					78
Canada	577 954	99	102	103	106	112-114
Danemark	65 517	117	108	111	119	101
Danemark (Corr./électr.) <sup>c)</sup>	71 770	104	103	103	103	92
Espagne	310 070					76
Estonie	46 479	96	73	55	57	46-61
Etats-Unis	5 842 371	99	101	102	103	101
Fédération de Russie	3 078 892					83-87
Finlande	67 114	100	91	92	102	124
France (Corr./temp.) <sup>d)</sup>	494 032	104	101	99		98 <sup>d)</sup>
Grèce	94 888					113
Hongrie (1990)	88 674					93
Hongrie (1985-1987) <sup>b)</sup>	104 082					78
Irlande	63 757					111
Islande	3 227	95	92	94		96
Italie	563 117					107
Japon	1 206 523	102	103	101		102
Lettonie	27 640					73
Liechtenstein	265					118
Luxembourg	12 123					70
Monaco	71					
Norvège	52 235	96	92	96	100	104
Nouvelle-Zélande	80 266	99	101	99	100	101-102
Pays-Bas	213 946	105	103	104	105	97
Pays-Bas (Corr./temp.) <sup>e)</sup>	220 346	102	102	101	103	94
Pologne 1988) <sup>b)</sup>	572 257		78			64-82
Pologne (1990)	614 300		73			
Portugal	51 045					140
République tchèque	196 551					83
Roumanie (1989) <sup>b)</sup>	276 859	51	45	44		
Roumanie (1990)	253 152	84	72	75		
Royaume-Uni	724 754	101	97	94	94	94
Slovaquie	71 900					85
Suède	75 573		91		95	105
Suisse (Corr./temp.) <sup>d)</sup>	58 196	103	100	98	97	97 <sup>d)</sup>

a) Il se peut que le chiffre pour l'an 2000 ne comprenne pas tous les gaz et toutes les sources inclus dans les données d'inventaire, voir tableau B.6 (FCCC/CP/12/1996/Add.2).

b) Certaines Parties à économie en transition ont retenu une année de référence autre que 1990 (voir article 4.6).

c) Tous les chiffres sont corrigés pour tenir compte des échanges dans le secteur de l'électricité.

d) Le chiffre pour l'an 2000 est le chiffre de 1990 corrigé pour tenir compte de la température.

e) Tous les chiffres sont corrigés pour tenir compte de la température.